



Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011 à 18:30

Sous la présidence de Monsieur le doyen d'âge

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Bernard DUSSAUT (Titulaire), Mr Christian MUR (Titulaire), Mme Isabelle SALIS (Suppléante), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian PASQUET (Suppléant), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr François RAYNAUD (Suppléant), Mr Jeannot PEISINO (Suppléant), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Alain SEBRECHT (Titulaire), Mr Jean FAVORY (Suppléant), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr José BLUTEAU (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire)

()

DÉLIBÉRATION N°20111214_008

**AUTORISATION DONNÉE A MADAME LA PRÉSIDENTE POUR LE DÉPÔT
D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU FONDS POUR LA SOCIÉTÉ
NUMÉRIQUE**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20111214_008
AUTORISATION DONNÉE A MADAME LA PRÉSIDENTE POUR LE DÉPÔT
D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU FONDS POUR LA SOCIÉTÉ
NUMÉRIQUE

Le déploiement d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit (THD) représente un enjeu majeur pour la compétitivité et l'aménagement numérique du territoire de la Gironde. Il permettra dans le cadre du pacte numérique girondin lancé par la Président du Conseil Général de la Gironde le développement de services, contenus et usages numériques innovants, pour les entreprises comme pour les acteurs publics et les citoyens.

Considérant que le très haut débit est un investissement d'avenir, le Fonds d'aménagement numérique des territoires (FANT) a été instauré par la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique.

Dans ce cadre, le Gouvernement a défini en juin 2010 un programme national en faveur du très haut débit, mobilisant 2 milliards d'euros au titre du volet « développement de l'économie numérique » des investissements d'avenir, au travers du Fonds national pour la société numérique (FSN).

Pour le déploiement des réseaux d'initiative publique comme Gironde numérique, l'État mobilise 900 millions d'euros de subventions dans le cadre du programme des « Investissements d'avenir ».

En vue de sélectionner les projets français de très haut débit qui pourront prétendre à ces 900 millions d'euros, un cahier des charges intitulé "investissement d'avenir-développement de l'économie numérique" a été publié le 27 Juillet 2011.

Considérant que l'évolution de Gironde Numérique dans le cadre d'un nouveau projet d'extension appelé « GirNum V2 », visant d'une part le déploiement de la fibre optique à l'abonné (une à deux expérimentations devant être réalisées initialement) et d'autre part l'extension du réseau de collecte Très Haut Débit en fibre optique et de montée en débit (MED) des principales zones grises, répond complètement à ce cahier des charges.

Considérant que ce projet « GirNum V2 » concerne le territoire Girondin hors Communauté Urbaine de Bordeaux

Dans ce contexte, je vous propose, Mesdames, Messieurs:

-De bien vouloir m'autoriser à déposer un dossier de demande de financement auprès du Fonds National pour la société Numérique (FSN) dans le cadre du nouveau projet « GirNum V2 » tel que décrit ci-dessus.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20111214_008
AUTORISATION DONNÉE A MADAME LA PRÉSIDENTE POUR LE DÉPÔT
D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU FONDS POUR LA SOCIÉTÉ
NUMÉRIQUE

-De bien vouloir m'autoriser à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à la passation et exécution de cette demande

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 12 décembre 2011

Pour expédition conforme.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr